

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 11 octobre 2024

votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - LECORNU Séverine THIENNETTE Claude –LE GUILLOUX Vanessa - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

**Absents excusés :**

FOSSEY Flavie - YBERT Valéry -

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

#### 3 – DOMAINE & PATRIMOINE

##### 3.2 – Aliénations

#### **Autoriser M. Le Maire à commercialiser la parcelle cadastrée Section A, Numéro 864 (lot n°11) du lotissement communal Henri Ermice - Délibération n° DEL2024-10-09**

M. Le Maire informe les conseillers de la pré-réservation du lot n° 11 du lotissement communal Henri Ermice.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 22 décembre 2021, n° DEL2021-12-01, fixant les conditions de vente de ce lot,

VU, La demande de pré-réservation du lot n°11 par MM. Arthur et Célia BERETA sur le futur lotissement communal Henri Ermice,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

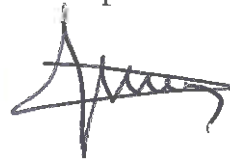
☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 11, parcelle cadastrée Section A, Numéro 864, d'une superficie de 663 m<sup>2</sup> du futur lotissement Henri Ermice à MM. Arthur et Célia BERETA, domiciliés 499 rue du Coq à Olivet (45160) pour un montant de 25 472,88 € HT auquel s'ajoute un montant de 4 362,12 € de Tva sur marge soit un total de 29 835,00 € TTC pour cette parcelle et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

Adoptée à la majorité des votants  
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)  
Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 10 octobre 2024,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.